65e Année. — N° 188
Le Numéro 15 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33
Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgie, Nord et Rattrep. 13.00 22.00 42.00
France ... 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.00 31.00 62.00

OUBLIER, C'EST TRAHIR

# Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 188
MARDI 6 JUILLET 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

# LA CONFÉRENCE DE SPA INTERROMPUE

Après la conférence du P. Rutten

## L'OPTIMISME ET L'ACTION SOCIALE

« Il n'y a que les optimistes, a écrit, je crois, Jules Simon, qui réussissent à faire quelque chose ». Nul de ceux qui ont entendu dimanche le Père Rutten à l'Hippodrome de Roubaix, ne contredira Jules Simon, car tous ont compris le secret de l'action étonnante exercée à travers toute la Belgique par le « moine mineur ». Son optimisme est la mesure de son action.

Devant les mouvements incessants qui agitent le monde, deux attitudes sont possibles. Comme le disait le P. Rutten, dans son discours de Metz, lors de la Semaine Sociale de 1919, on peut « ne voir dans toute réforme que les inconvénients et les dangers », « dépenser son zèle en accès de colère contre les sept péchés capitaux », « se pencher sur les malheurs de son époque, comme un saule pleureur sur un étang... » Plusieurs n'ont, en effet, de mémoire que pour les lamentations du prophète Jérémie...

On peut aussi, à l'encontre de la formule railleuse de nos aînés, « chercher à comprendre ». Et pour cela, dans les conflits remettre à l'organisation économique, la bonne méthode n'est-elle pas celle qu'indiquait le P. Rutten, quand il disait à l'Hippodrome de Roubaix : « Pour comprendre le monde du travail, je commence par me demander ce que je désirerais si j'étais ouvrier... »

Afin de pouvoir mieux se le demander, il a voulu être, lui-même, ouvrier de la plus dure profession. Durant quelque temps, il s'est fait mineur. Et voilà qui impose tout de suite son optimisme à notre confiance. Il n'est pas l'attitude facile d'un esprit enclin à la bienveillance et qui se refuse à voir les difficultés pour se dispenser d'en tenir compte. Il est, au contraire, tout plongé dans la réalité.

Le P. Rutten ne s'effare donc pas des évolutions qui, peu à peu, transforment le monde. Il observe. Il constate.

Le mouvement démocratique lui apparaît, comme à de Tocqueville, « le fait le plus continu, le plus ancien et le plus permanent que l'on connaisse dans l'histoire » et il voit que, depuis la guerre, sa force et son étendue ont trouvé un prodigieux accroissement.

Il n'est pas de ceux qui prennent, pour l'aspect permanent des choses, ce qui n'en est qu'un arrangement, à chaque instant révisé, et il redirait volontiers l'apostrophe du poète, mais en la dépouillant de son amertume :

« Qu'est-ce que tout cela qui n'est pas éternel!... »

Cette sympathie si compréhensive, le P. Rutten l'exprime avec une logique toute charmante de bonhomie.

Si des industriels belges s'étonnent de le voir consacrer sa propagande aux syndicats, il leur répond : « Pourquoi je préconise le syndicat, mais pour permettre aux ouvriers de faire ce que vous faites vous-mêmes. Vous tâchez, légitimement, de faire rendre à votre capital tout le fruit que vous pouvez en tirer. Pourquoi l'ouvrier ne tâcherait-il pas de faire rendre à son travail, qui est son seul capital à lui, tout ce qu'on peut légitimement en attendre... »

Cette réponse est la caractéristique de la méthode de discussion du Père Rutten : l'appel au bon sens. L'invitation imposée à l'interlocuteur de faire retour sur lui-même. Ajouter-y cette note d'humour que nos voisins affectionnent et qui est, elle-même, une force d'éducation quand, d'une pointe fine, elle désoudre soudain un argument qui passait pour redoutable et qui n'était qu'enflé...

A tous ceux que passionnent, dans cette ville, les problèmes sociaux, le P. Rutten a donné apporté mieux encore que son éloquente éloquence : son grand exemple. Comprendre, aimer, servir, d'autres le voudront faire après lui.

Victor DILIGENT.

## Un « Bloc républicain socialiste »

**Le parti radical, les radicaux-socialistes fusionnent avec les républicains socialistes**

Saint-Etienne, 5 juillet. — A Montrou-les-Bains s'est réuni un congrès ayant pour but d'amener la fusion du parti radical et radical-socialiste, avec la fraction républicaine socialiste, groupe Painlevé. La nouvelle organisation prendre le titre de « Bloc républicain socialiste ».

250 délégués représentaient la plupart des comités du département. MM. Merlin, Soulié, Duvee, sénateurs, et Robert, député, qui étaient présents, ont présenté les excuses de MM. Morel, sénateur, et Durafour, député, qui n'ont pu assister au congrès.

La déclaration de principe du nouveau parti comporte notamment le désarmement général; la réalisation pratique de la Société des Nations; la nationalisation des grands monopoles; l'application rigoureuse de la loi de huit heures; la fixation des libertés syndicales; les contrats collectifs; la suppression des impôts de consommation et leur remplacement par le prélèvement sur la fortune acquise, etc...

*LES QUOTIDIENNES*

## LA PRESSE D'OPINION

L' « Ordre Public », un quotidien républicain, fondé il y a deux ans pour la défense des idées de discipline, d'autorité, d'organisation, a suspendu sa publication le 1er juillet.

C'est avec mélancolie et regret que nous avons appris la disparition d'un organe qui s'était très vite imposé à l'attention de l'élite et avait acquis déjà une réelle influence. Le grand talent et l'expérience de son rédacteur en chef, F. Gaucherand, un ancien collaborateur du « Journal de Roubaix », et l'un des journalistes qui connaissent le mieux le monde politique de ce temps et en particulier le monde parlementaire, n'ont pu empêcher la catastrophe finale.

C'est que les temps sont durs pour les journaux, pour tous les journaux, mais principalement pour ceux qui se vouent à la défense des principes et font servir tous leurs moyens d'action à la propagande d'une opinion. L' « Ordre Public » était de ces derniers et malgré une information très suffisante et très soignée, ce journal ne pouvait avoir qu'une diffusion restreinte.

Les Français lisent peu, et les choses de la pensée les intéressent infiniment moins que les nouvelles ou les romans-feuilletons. Pour qu'une feuille de doctrine puisse vivre, il lui faut pouvoir attendre longtemps les abonnés qui toujours se font tirer l'oreille. Or, avec le coût de tout, d'énormes ressources sont aujourd'hui nécessaires pour fonder un quotidien.

La conclusion? Elle n'est pas gaie, la conclusion : plus on va et plus la défense des idées pour la presse devient difficile, car il est bien rare que cette défense n'exige pas d'immenses sacrifices d'argent.

La formule de l' « Ordre Public », excellente du seul point de vue politique et social, n'avait bien entendu qu'une valeur médiocre du point de vue succès commercial.

Et combien de journaux dont l'action est nécessaire pourtant dans la bataille des principes sont dans le même cas! Et pour employer une expression irrespectueuse mais qui sert parfaitement à notre comparaison, combien de « canards » qui, en ce moment, battent de l'aile!

Il faut regretter grandement une situation qui arrête l'essor de la pensée, en France, au moment où plus que jamais notre pays a besoin pour se reconstituer à l'intérieur, et pour réformer les jugements faux du dehors, d'une propagande intensive des opinions et des idées.

Maurice Aubert.

## L'ÉCHEC DES EXTRÉMISTES au Conseil national du Parti socialiste

**Les motions bolchevistes écartées**

Paris, 5 juillet. — Les journaux soulignent l'échec subi par les éléments extrémistes du parti socialiste, au cours de la séance du Conseil national. La discussion ayant été assez confuse, il n'est pas inutile de dégager la signification des votes.

En ce qui concerne la motion Frossard et Cachin, trois thèses se trouvaient en présence. Les extrémistes voulaient qu'on envoyât mandat à ces deux délégués d'adhérer purement et simplement à la Troisième Internationale et de se présenter au congrès de Moscou avec voix délibérative; les majoritaires (motion Paul Mayéras), entendaient borner le rôle des délégués à assister au congrès au titre consultatif, en vue de mutuelles informations; les minoritaires de droite (Renaudel), étaient d'accord avec les majoritaires en ce qui concerne la motion Frossard et Cachin à Moscou, mais voulaient qu'on envoyât des délégués également au congrès de la Deuxième Internationale à Genève.

La motion majoritaire fut adoptée par 2.735 voix contre 2.454 à la motion Renaudel. Les extrémistes s'abstinrent : 1.302 abstentions. Une seconde question fut alors abordée. Il s'agissait de se prononcer au sujet de la répression gouvernementale contre les fauteurs de la dernière grève; ici, le groupe Renaudel fit cause commune avec les majoritaires. Les extrémistes proposaient une motion nettement bolcheviste, réclamant l'adhésion à la Troisième Internationale et la main-mise immédiate sur les pouvoirs de l'Etat capitaliste et son remplacement par un gouvernement prolétarien. La motion des majoritaires réclame la libération des militants détenus, la réintégration des révoqués, l'abandon de l'instruction ouverte contre la C. G. T. Elle déclare aussi qu'un accord doit être tenté entre le parti socialiste, les syndicats et les coopératives.

Cette motion a été adoptée par 2.874 voix contre 1.351 à la motion bolcheviste.

Certains journaux parlent de nouveau de scission au sein du parti socialiste.

## LES CONGRÈS

*LE PREMIER CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DE PRESSE*

**La question du papier**

Paris, 5 juillet. — Le premier congrès de la Fédération des syndicats et associations de presse, représentant 24 groupements de province, s'est ouvert, lundi, sous la présidence de M. Honnorat.

Le ministre de l'Instruction publique, dans une allocution, a montré que pour soutenir l'intelligence française, représentée par la presse et le livre, il était urgent de résoudre la question devenue si angoissante du papier. Le ministre a assoré le congrès de toute sa sollicitude quant à la question des intérêts matériels et moraux de tous les journalistes.

## La Conférence de Spa

### LA QUESTION DU DÉSARMEMENT

### Le ministre de la Reichswehr étant absent la réunion est ajournée

Spa, 5 juillet. — La grande conférence s'est ouverte ce matin à la villa Fraineuse, immeuble d'un style très pur et très dégagé, d'un aspect sobre et élégant à la fois.

Après un hall, une longue salle, d'un beau style Louis XVI, toute blanche et massive. C'est ici que délibérera le Conseil suprême. Une table en fer à cheval, couverte d'un tapis vert, a été dressée à son intention, et, tout autour, des chaises et fauteuils, couverts de cretonne de couleur, marquent la place des délégués.

Cette villa de la Fraineuse sera historique à un double titre : le kaiser s'y est installé, en mars 1918, pendant que l'on préparait les fameux souterrains bétonnés de la villa Neubois. Il s'y trouvait encore au moment de l'armistice, et c'est d'ici qu'après l'abdication, une auto l'a emporté en Hollande.

A 10 heures 30, toutes les délégations alliées sont présentes. M. Delacroix, premier ministre de Belgique, occupe le siège de la présidence.

### *Les Allemands sont introduits*

A 11 heures, la délégation allemande, le chancelier Fehrenbach en tête, arrive à la villa.

Elle est accueillie au bas du perron par le secrétaire général de la Conférence et les fonctionnaires du protocole.

La séance ouverte, M. Delacroix met les Allemands au courant du programme de la Conférence.

Le premier article concerne la question du désarmement de l'Allemagne.

Le chancelier Fehrenbach déclare alors qu'il regrette l'absence du ministre de la Reichswehr et du général commandant celle-ci.

Les Alliés ne voulant en aucune façon, passer outre à l'ordre du jour, sans avoir tranché la question du désarmement, et, d'autre part, M. Fehrenbach, se retranchant derrière l'autorité de M. Gessler, le chancelier allemand déclare qu'il lui sera peut-être possible d'obtenir la présence du ministre de la Reichswehr, pour demain à Spa.

### *La conférence suspendue*

En conséquence, la conférence est suspendue. La séance est levée à 11 h. 35.

— Simple malentendu, déclare le chancelier allemand, en sortant.

Aujourd'hui et demain matin, des entretiens interalliés se poursuivront à Spa.

M. Delacroix estime que les Allemands se résoudront à faire des propositions aux Alliés.

### *L'indemnité allemande*

Paris, 5 juillet. — D'après le « Journal », la somme globale qui sera réclamée à l'Allemagne s'élève à 100 milliards de marks or. La France toucherait 71 milliards 500 millions.

### *Le Pourcentage*

**LA PART DE L'ITALIE**

Paris, 5 juillet. — A la suite des démarches de M. Millerand, l'Italie a obtenu une légère augmentation de pourcentage et des compensations considérables sur les indemnités dues par les anciens alliés de l'Allemagne.

### *Le contrôle de la production allemande de charbon*

Bruxelles, 5 juillet. — Les représentants anglais ont adhéré au projet sur le contrôle de la production allemande de charbon préconisé par leurs collègues français.

## LA LOI DE FINANCES A LA CHAMBRE

### Les Conseils de Préfecture remplacés par des tribunaux administratifs de région.

### En 1921, les sous-préfets seront supprimés, sauf dans les régions libérées.

SEANCE DU MATIN

Paris, 5 juillet. — Présidence de M. Léon Bérard.

### *La Loi de Finances*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi des finances.

La Chambre en est arrêtée à l'article 35 (expertise, recette des tabacs).

**LA QUESTION DES TABACS**

M. Delport, obtient le vote d'un amendement stipulant que le prix des tabacs sera fixé chaque année au mois de décembre; il réclame également l'intensification de la culture des tabacs indigènes.

M. Brousse promet de faire le nécessaire à ce sujet.

M. Deyris et M. Paturaud-Mirand, présentent de nouvelles observations auxquelles M. Brousse répond en assurant que la répartition du tabac sera mieux assurée et que les débitants pourront s'approvisionner aux manufactures à condition qu'ils ne vendent pas le tabac plus cher.

**L'INDEMNITE DES MINISTRES VA ETRE AUGMENTEE**

La Chambre adopte un amendement de M. Gay, augmentant de 15.000 francs l'indemnité des sous-secrétaires d'Etat et de 20.000 fr., celle des ministres.

**LES CONSEILS DE PREFECTURE REMPLACES PAR DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS**

M. Milliaux, député de l'Ochne, demande la disjonction de l'article 62 (dans un délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi, substitution de 25 tribunaux administratifs de région aux Conseil de Préfecture, siégeant à Lille, Amiens, Rouen, Caen, Rennes, Limoges, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Grenoble, Lyon, Dijon, Besançon, Nancy, Châlons-sur-Marne, Paris, Bourg, Clermont-Ferrand, Ajaccio, Pau, Nice et Strasbourg).

M. Bellet. — Personnellement je ne m'opposerai pas à cet amendement, mais je n'ai pas qualité pour l'accepter.

M. Charles Dumont. — La Commission insiste pour le vote de cette réforme.

La disjonction est repoussée par 322 voix contre 65.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi à 15 h. 30.

La séance est levée à 12 h. 30.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 5 juillet. — La séance est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Raoul Péret.

### *La Loi de Finances*

La Chambre reprend la discussion de la loi de finances. Le ministre de l'Intérieur déclare qu'sur l'article 52, il accepte un amendement de M. Camille Chautemps, soutenu par M. Israël qui prévoit dans un délai de six mois, à dater de la promulgation de la loi, la substitution aux Conseils de Préfecture de Tribunaux administratifs au nombre de 20. L'amendement Chautemps-Israël est adopté.

**LES SOUS-PREFETS SUR LA SELLETTE**

L'article 69 a pour objet de réduire dans un délai de cinq années, à dater de la promulgation de la présente loi, le nombre des sous-préfectures à 180.

M. Bellet demande la disjonction de l'art. 69.

La disjonction de l'art. 69 demandée par M. Bellet et combattue par le Gouvernement et la Commission, est repoussée par 329 voix contre 275.

M. Bellet soutient alors à l'article 69 l'amendement suivant :

« A partir du 1er janvier 1921, tous les sous-préfets sont supprimés; un second poste de secrétaire général pourra être créé au chef-lieu du département. »

M. Bellet dit que puisque la Chambre veut supprimer les sous-préfets, elle doit aller jusqu'au bout.

M. Steeg combat cet amendement et la Chambre en repousse la disjonction demandée par M. Bizizet par 379 voix contre 221.

**EN 1921, LES SOUS-PREFETS SERONT SUPPRIMES, SAUF DANS LES REGIONS LIBEREES.**

M. Raoul Péret ayant annoncé que M. Bellet modifiant ainsi le texte de son amendement : « A partir du 1er janvier 1921, tous les sous-préfets sont supprimés, sauf dans les dix départements des régions libérées », etc., la Chambre l'adopte par 435 voix contre 183.

La suite de la discussion du budget (Régions libérées) est renvoyée à mardi matin. Séance levée à 19 h. 30.

## Mgr CHAROST, évêque de Lille est nommé Archevêque-Coadjuteur de Rennes

## Mgr QUILLET, évêque de Limoges est nommé Evêque de Lille

Nous avons reçu, dans la soirée de lundi, la dépêche suivante :

« Rome, 5 juillet. — Mgr Charost, évêque de Lille, est promu Archevêque titulaire de Chersonèse et nommé coadjuteur avec future succession du Cardinal Dubourg, Archevêque de Rennes.

» Mgr Quillet, Evêque de Limoges, est nommé Evêque de Lille. »

Mgr QUILLET, évêque de Limoges, nommé évêque de Lille

### Mgr CHAROST

Cette nouvelle causera une certaine émotion dans le public, et particulièrement chez les catholiques de notre diocèse, qui ne s'attendaient pas à se voir si vite séparés de l'éminent prélat qui était leur premier Evêque. Le bruit avait bien circulé, il y a quelque temps, que Mgr Charost, dont les hautes qualités appelaient sur sa personne l'attention du Saint-Siège, allait se voir confier un siège archiépiscopal, mais le temps avait passé et l'on se plaisait à penser que Mgr Charost continuerait à diriger le diocèse de Lille, qui est bien, lui aussi, l'un des plus importants de France, et qui offrait un si vaste champ d'action au zèle et à la science de son Evêque.

Le Saint-Siège en a décidé autrement. Et en donnant Mgr Charost comme coadjuteur au Cardinal Dubourg, Archevêque de Rennes, Benoit XV savait bien adoucir autant qu'il était possible l'amertume de ce changement pour l'Evêque de Lille et répondre en même temps à un vœu bien cher du Vénérable Primat de Bretagne, puisque c'était rendre à Mgr Dubourg son ancien vicaire général comme Coadjuteur.

La Bretagne, où Mgr Charost est demeuré si aimé, se réjouira de ce qui attriste le Nord.

Mgr Charost est né au Mans en 1860. Docteur en théologie, en philosophie de l'Académie de Saint-Thomas, agrégé des lettres, ancien secrétaire particulier de Mgr Labouré, Archevêque de Reims, il était vicaire général de Reims, lorsqu'il fut, le 12 février 1913, nommé Evêque titulaire de Miletopolis et auxiliaire de l'Archevêque de Cambrai pour le Vicariat Général de Lille.

Peu de temps après, la mort soudaine du regretté Mgr Delmaire, Archevêque de Cambrai, déterminait la création de l'Evêché de Lille, dont Mgr Charost était nommé le premier titulaire. Une cérémonie grandiose, présidée par le vénéré Cardinal Luçon, Archevêque de Reims, légat, spécialement désigné par le Pape Pie X, avait lieu en la nouvelle Cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille, pour la création du Diocèse et l'intronisation de Mgr Charost.

En arrivant à Lille, Mgr Charost avait à faire face à une situation très difficile. Il a réussi, par l'autorité de ses vertus, de sa science et de sa bonté, à se faire aimer de tous. Son attitude magnifique pendant l'occupation ennemie, où il se montra, par sa courageuse résistance à la Barbarie morale et matérielle des Allemands, l'héroïque successeur des grands Evêques de la Gaule, l'a fait admirer et respecter de ceux mêmes de ses diocésains qui ne partagent pas nos croyances.

### Mgr QUILLET

Le Saint-Siège a agi dans cette circonstance, comme on sait le faire à la Cour de Rome, avec une exquise délicatesse vis-à-vis des prélats dont il a ainsi disposé, et vis-à-vis des catholiques du grand diocèse de Lille.

Si quelque chose peut, en effet, consoler ceux-ci du départ de Mgr Charost, c'est bien de voir, non pas venir, mais revenir à eux comme leur nouvel évêque, Mgr Quillet, doublement nôtre par la naissance et par son ancienne qualité de professeur à l'Université Catholique de Lille.

Mgr Nestor Quillet est né à Vimy (Pas-de-Calais), une de nos nombreuses cités martyres, en 1850. Elève, puis professeur et doyen de la Faculté de théologie de Lille, Mgr Quillet fut reçu docteur en théologie en 1893 avec une brillante thèse sur l' « Origine du pouvoir civil ».

C'est un écrivain remarquable, un savant et un orateur. Dans le diocèse de Limoges, où il vient de passer sept années, Mgr Quillet a fait preuve aussi de remarquables qualités d'administrateur.

Le nouvel évêque de Lille sera accueilli dans le beau diocèse où — nous ne devons pas en douter — il est heureux de rentrer, avec le plus respectueux empressement.

Mgr Quillet était toujours resté très attaché à cette région, dans laquelle il faisait de fréquents séjours. Le prélat a laissé à Lille et dans le Nord des sympathies qu'il retrouvera accrues et saura vite faire autour de sa fonction sacrée et de sa personne éminente, l'union de tous les catholiques du diocèse.

Nous prions les deux prélats appelés chacun à faire valoir pour le bien de la religion chrétienne leurs qualités supérieures dans un siège plus important que celui qu'ils quittent, d'agréer nos respectueuses félicitations. Et tout en redisant nos vifs regrets de voir Mgr Charost nous quitter, nous faisons les vœux les plus sincères pour la mission que le Souverain Pontife vient de confier à Mgr Charost, archevêque-coadjuteur de Rennes, et à Mgr Quillet, évêque de Lille.

## LA VIE CHÈRE

### Les plaintes des consommateurs

Nous avons reçu la lettre suivante :

Je vous serais bien reconnaissant si vous le jugez à propos d'insérer, dans votre journal, les quelques réflexions suivantes, qui m'ont été suggérées par les plaintes, plus que justifiées, de tous les consommateurs.

Je ne veux pas parler des produits manufacturés, car, pour ceux-là, les consommateurs peuvent bien modérer leurs désirs.

Mais il n'en est pas de même de l'alimentation, car tout le monde doit manger pour vivre et avoir la santé, pour pouvoir travailler et produire.

La cause de la vie chère est le producteur : cultivateur, maraîcher et jardinier. Il vend ses produits, à l'heure actuelle, à des prix variant entre cinq et dix fois les prix d'avant-guerre.

Le cultivateur vend, pris à sa ferme, son lait à plus de un franc le litre, et son beurre à 18 francs le kilo, en ce moment, où, pourtant, la nourriture des bestiaux est abondante.

Il en est de même pour les légumes et les fruits.

Après le producteur, il y a le détaillant qui, lui aussi, prélève une bénéfice trop grand.

Je ne partage pas l'avis de « Un autre consommateur ». Le consommateur ne saurait arriver à faire s'exercer la concurrence, qui serait certainement salutaire, pour la bonne raison que les producteurs s'entendent pour ne pas baisser les prix de leurs denrées et que les détaillants font de même.

J'estime que tous les produits du sol pourraient baisser de 50 0/0 sur les prix actuellement pratiqués et que les nouveaux prix laisseraient encore un bénéfice, plus que rémunérateur, aux intéressés.

Dans ces conditions, je crois que l'on ne peut assainir la situation qu'en prenant des mesures énergiques : la taxation d'abord, et des poursuites avec de sévères sanctions, ensuite, en cas de refus de se conformer à la taxe.

Les produits sont en abondance, en ce moment, ce qui rend la taxation légitime, pour lutter contre les bénéfices exorbitants que réalisent les producteurs et les détaillant. Je connais une ville où le maire a taxé le lait, son écrémé, à cinquante centimes le litre. Ici on le paie encore 1 fr. 25 le litre.

Dans une autre ville, la taxe sur la viande fraîche a mis le prix de vente au détail à quatre francs moins au kilo que dans nos villes. Et pourtant, dans la ville en question, la viande vient aussi du marché de La Villette, en subissant un transport plus long.

C'est par ce moyen seul que nous arriverons à l'acheminement vers la vie normale d'avant-guerre. Le reste suivra, on peut en être persuadé.

Il suffit donc que les producteurs et les détaillants redeviennent consciencieux et que les Pouvoirs Publics veuillent bien jeter un regard compatissant sur la triste situation des consommateurs.

Veuillez agréer, etc...

# DERNIÈRE HEURE

## La Conférence de Spa

### *Un communiqué officiel de la première séance*

Spa, 5 juillet. — Communiqué officiel de la première séance de la Conférence de Spa :

*La Conférence a été ouverte le lundi 5 juillet, à onze heures du matin, au château de la Fraineuse, à Spa, sous la présidence de M. Delacroix, premier ministre de Belgique. MM. Hymans et Jaspar, ministres des affaires étrangères et des affaires économiques, complétaient la délégation belge.*

*Etaient en outre présents, du côté des Alliés, pour la* GRANDE-BRETAGNE, *M. Lloyd George, premier ministre, Lord Curzon, ministre des affaires étrangères, Sir Worthington Evans; pour la* FRANCE, *MM. Millerand, président du Conseil, François-Marsal, ministre des finances, Le Troquer, ministre des travaux publics; pour l'*ITALIE, *M. le comte Sforza, ministre des affaires étrangères, et le commandeur Bertolini; pour le* JAPON, *le vicomte Chinda, ambassadeur du Japon à Londres.*

*L'Allemagne était représentée par M. le chancelier Fehrenbach, Von Simons, ministre des affaires étrangères, et Wirth, ministre des finances.*

*Après la discussion de l'ordre du jour concernant principalement la mise en œuvre des clauses militaires, navales et aériennes du traité, la question des réparations, celle des fournitures ducs en charbon et les sanctions, M. le chancelier Fehrenbach a exprimé, au nom du peuple allemand, sa volonté de participer loyalement aux mesures à prendre pour l'exécution du traité de paix. Il a annoncé, de plus, l'arrivée à Spa de M. Gessler, ministre de la Reichswehr et du général Von Seeckt, mandés d'urgence.*

*La Conférence a décidé d'attendre l'arrivée de ces hauts personnages pour tenir sa prochaine séance, qui doit être consacrée à l'exécution des clauses militaires, navales et aériennes du traité.*

### *Ce que dit M. Fehrenbach*

Spa, 5 juillet. — Au cours de l'entretien qu'il a eu, aujourd'hui, avec le correspondant du journal « Le Soir », à Bruxelles, M. Fehrenbach a dit :

Si nous pouvons parler comme nous l'espérons, le combat sera dur, car nous partirons de solides arguments. Nous ne signerons rien à la légère. D'ailleurs, ne sommes-nous pas déjà liés par le Traité de Versailles. Si l'Entente le nous demande pas l'impossible auquel nul n'est tenu, Spa sera la dernière étape vers la paix finale et le retour au travail.

**UN PLAIDOYER DU CHANCELIER EN FAVEUR DE LA REVISION DU TRAITE**

Le chancelier Fehrenbach a fait, lundi après-midi, aux représentants de la presse alliée, les déclarations suivantes, qui sont un long plaidoyer en faveur de la révision des clauses du Traité de Versailles.

Nous considérons les négociations de Spa, a dit M. Fehrenbach, non seulement au point de vue allemand, mais aussi dans l'intérêt international. Nous sommes venus ici avec l'intention honnête d'exécuter le traité pour tant qu'il est en notre pouvoir. Notre préoccupation principale doit être d'augmenter notre production qui, jusqu'ici, ne suffit pas pour nourrir notre peuple et d'entre part, d'importer de l'étranger les vivres dont nous avons besoin.

Si nous arrivons à un accord, quand ces conditions seront remplies, nous espérons que la renaissance économique de notre pays permettra de faire face aux charges qui résultent des conditions du traité. Nous avons toujours insisté sur le point que le traité de Versailles contient des clauses impossibles à exécuter. Or, je ne promettrai jamais d'exécuter des choses que je considère comme impossibles à exécuter.

**UNE INDEMNITE DE 2 MILLIARDS 1/2 RÉCLAMÉE PAR PRIORITÉ PAR LA BELGIQUE.**

Interrogé par un correspondant, le ministre belge, M. Jaspar, a déclaré qu'il est un point sur lequel le gouvernement belge ne transigera pas, c'est de recevoir, par priorité, [illegible] sur les premiers versements effectués par les Allemands.

## Le congrès de l'Union Nationale des Combattants

**LE STATUT DÉFINITIF DE L'ASSOCIATION**

Paris, 5 juillet. — Le congrès de l'Union nationale des Combattant qui groupe près de 800.000 adhérents s'est ouvert à la mairie du quatrième arrondissement sous la présidence de M. J. Legrand, président du groupe régional de Tourcoing, assisté de M. Tourneche, vice-président du groupe d'Alsace-Lorraine et du général Plantey, président du groupe du Sud-Ouest. De nombreux délégués de 1300 sections de l'U. N. C. y assistaient. La première séance a été consacrée à la discussion du statut définitif de l'Association.

La question s'est posée de savoir dans quelles conditions le groupe d'Alsace-Lorraine admettra les combattants de cette région qui ont servi sous l'uniforme allemand. Les délégués exposèrent que nombre d'entre eux ont prévenu nos troupes des attaques allemandes ou ont aidé des soldats français prisonniers à retourner en France ; aussi fut-il décidé que tout ceux qui possèdent actuellement qualité de Français, pourront faire partie de l'Union nationale des Combattants, laquelle deviendra ainsi un élément de la reconstitution nationale dans les provinces recouvrées. Les groupes de section des régions libérées ont fait adopter un vœu tendant à ce qu'un Congrès spécial intéressant

## Le bureau du Conseil municipal de Paris

**M. Le Corbeiller élu président**

Paris, 5 juillet. — Dès l'ouverture de la deuxième session ordinaire, le Conseil municipal de Paris a procédé à l'élection de son bureau.

Ont été élus : président, M. Le Corbeiller; vice-présidents, MM. Guillaumin et Lemarchand.

## Un train déraillé à la Foulonnerie

**Six morts et quatorze blessés**

Orléans, 5 juillet. — Le train 121, Paris-Nantes, qui part de Paris à 14 h. 40, a déraillé, lundi soir, à 16 h. 35, à la Foulonnerie, à quelques kilomètres des Aubrais. Il y a eu six morts et quatorze blessés qui ont été transportés à Orléans. Les quatre voies sont obstruées.

## Le tunnel sous la Manche

**Une résolution des députés anglais partisans de l'entreprise**

Londres, 5 juillet. — Les députés, partisans d'une entreprise financière du tunnel sous la Manche, réunis, lundi soir, dans un des bureaux de la Chambre des Communes, ont voté, à l'unanimité, une résolution demandant au gouvernement d'entreprendre [illegible] si utile au commerce des deux pays, qui montrera que la France et l'Angleterre sont unies par des liens d'amitié plus puissants que les traités, liens qui résisteront à toutes les difficultés qui pourraient surgir, à l'avenir, entre les deux pays.

DERNIÈRES NOUVELLES SPORTIVES

CYCLISME

## LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

**5e Etape : Les Sables-d'Olonne-Bayonne (402 kilomètres)**

**VICTOIRE DE LAMBOT**

Nous avons dit, hier, que les coureurs avaient pris la route, à Sables-d'Olonne, pour la 5e étape.

**LE PASSAGE A POIS**

A 5 h. 45, un peloton de 15 coureurs, parmi lesquels se trouvaient Christophe, Barthélemy, Thys, avait passé à Poitiers, en retard de 45 minutes sur l'horaire prévu.

**A LA ROCHELLE**

La Rochelle, 5 juillet. — Un peloton de 43 coureurs est passé à 8 h. 13, Jacquinet en tête. Guy est passé le dernier, à 8 h. 15. Van Melle a abandonné.

**A BORDEAUX**

Bordeaux, 6 juillet. — Nombreux de monde au contrôle, malgré le temps très mauvais, à 8 h. 40, passe un peloton de 11 coureurs parmi lesquels Lambot, Christophe, Barthélemy, Mottiat, Beaufrère, Masson, Gothain, Henri Renaudot et Dhaemel. A 8 h. 34, arrive Bellanger qui a eu [illegible]; à 9 h. 50, Louis Heusghem. Les coureurs sont très applaudis.

On annonce que Henri Pélissier a abandonné à Rochefort.

**L'ARRIVEE**

Bayonne, 6 juillet. — Résultats de la 5e étape : 1er Lambot [illegible]